



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
8 septembre 2001

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 3 octobre 2001, à 10 heures

Président : M. Mbayu (Cameroun)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-56180 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Ayari** (Tunisie) fait remarquer que les délibérations et les travaux de la Deuxième Commission se déroulent dans un contexte mondial marqué par les attentats terroristes qui ont eu lieu à New York et à Washington, que la Tunisie a immédiatement condamnés avec force. Ces actes intolérables vont à contre-courant de l'histoire et des efforts de l'humanité qui tendent à instaurer des relations solides de coopération et d'entente. La Tunisie réitère sa vive sympathie au Gouvernement et au peuple américains ainsi qu'aux familles des victimes et rappelle qu'elle a toujours appelé au bannissement de la violence, du fanatisme et du racisme. Dans le même temps, elle a appelé à l'intensification de la coopération pour lutter efficacement contre la misère et le sous-développement et pour rechercher des solutions pacifiques à tous les conflits régionaux afin de réduire les foyers de tension que les mouvements terroristes et extrémistes tentent d'exploiter à des fins qui n'ont aucun rapport avec les principes humanitaires.

2. Intervenant avant des échéances importantes telles que la réunion ministérielle de l'OMC à Doha, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, les délibérations de la Deuxième Commission revêtent une importance particulière car elles offrent l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. La communauté internationale se doit de redoubler d'efforts et d'accélérer la dynamique des formes de coopération et de partenariat pour venir enfin à bout de la misère et notamment réduire de moitié avant 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Pour ce faire, les moyens d'action sont multiples : allègement durable de la dette, accès aux marchés des pays développés, mise en place d'un système commercial et financier stable et bien géré, renversement de la tendance à la baisse de l'aide publique au développement afin que, de nouveau, l'on tende vers l'objectif de 0,7 % du PNB des pays développés.

3. Le lien indissociable entre les dimensions essentielles que sont le financement, le commerce et le développement sera au centre des préparatifs comme des débats de la Conférence internationale sur le financement du développement. La Tunisie espère que cette conférence examinera les différents aspects du finan-

cement du développement et que pourront être adoptées des conclusions et des décisions importantes tenant compte notamment des graves préoccupations des pays en développement.

4. L'exacerbation des disparités au niveau mondial et l'accroissement du taux de pauvreté sous l'effet d'un développement à deux vitesses sont l'un des paradoxes de la mondialisation. En effet, autant l'universalisation du système économique évolue dans le sens d'une intégration, à grande échelle, des économies nationales tant au niveau des regroupements régionaux qu'au niveau mondial, autant de nouveaux défis et enjeux surgissent dans tous les domaines, tels que l'aggravation du chômage et l'élargissement du fossé qui sépare les riches et les pauvres.

5. La proposition visant à créer un fonds mondial de solidarité devant contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la promotion du développement social et humain dans les régions les plus défavorisées procède de la conviction qu'un ordre mondial plus humain doit s'inspirer des valeurs de solidarité et d'entraide. Il s'agit d'un instrument qui compléterait les mécanismes existants et qui serait financé par des dons et des contributions volontaires. Le représentant de la Tunisie se félicite de l'accueil favorable que l'Assemblée générale a réservé à cette initiative dans sa résolution 55/210 et exprime ses remerciements aux gouvernements et autres acteurs intéressés pour leur soutien à la création de ce fonds tel que présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/56/229) relatif à la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006). À la lumière de la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général appelant à la création du Fonds mondial de solidarité, la Tunisie invite tous les Membres des Nations Unies et les institutions internationales à contribuer à la concrétisation de ce projet de civilisation à l'occasion de cette cinquante-sixième session afin de contribuer à l'édification d'un avenir meilleur pour l'humanité.

6. Le deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat a souligné le rôle des technologies de l'information et de la communication en matière d'impulsion du développement économique et social. Toutefois, les pays en développement n'ont pas été en mesure de profiter pleinement des progrès techniques fulgurants de ces dernières années. L'existence de la fracture numérique rend essentielle la mise en place d'un dialogue international et rend également nécessaire la mise en oeuvre d'approches mondiales pour faciliter l'adaptation à

cette nouvelle réalité et l'amélioration de la réinsertion des pays en développement dans le réseau mondial de l'information.

7. Le Sommet du Millénaire a clairement souligné que l'Afrique est un continent qui mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale et il a invité le système des Nations Unies à jouer un rôle actif dans la mobilisation des ressources en faveur du développement de ce continent et de son intégration dans l'économie mondiale. La nouvelle Initiative africaine lancée lors du trente-septième Sommet de l'OUA, à Lusaka, témoigne de la volonté de l'Afrique d'affermir sa place sur la scène internationale et d'assurer son développement. Pour réussir, cette initiative, qui met en avant la détermination du continent à compter sur ses propres ressources, aura besoin toutefois du soutien et du plein appui de la communauté internationale. Aussi, la Tunisie réitère-t-elle son appel à une mobilisation accrue de la communauté internationale en faveur du développement des pays africains et de leur intégration à l'économie mondiale.

8. **M. Šahović** (République fédérale de Yougoslavie) rappelle que le débat général se déroule au lendemain des événements atroces du 11 septembre. Comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, il est encore trop tôt pour évaluer les répercussions de ces attaques terroristes sur l'économie mondiale. Toutefois, le ralentissement de la croissance et de l'activité économique mondiales, déjà perceptible avant ces attaques, montre bien que les nations sont interdépendantes et qu'une action concertée est indispensable pour stimuler la croissance économique. Lors du dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, il a été souligné que les avantages de la mondialisation pouvaient être répercutés largement et rapidement. Mais il en va de même, hélas, pour ses conséquences négatives. C'est pourquoi il est essentiel que la communauté internationale respecte l'engagement contracté dans la Déclaration du Millénaire, à savoir garantir que la mondialisation devienne une force positive pour tous les peuples du monde. Ainsi, il faudrait s'efforcer d'améliorer encore la cohérence et les complémentarités entre les différents organismes internationaux chargés des questions relatives à la finance, au commerce et au développement. La Conférence sur le financement du développement qui doit se tenir au Mexique pourrait contribuer sensiblement à cet objectif.

9. Le commerce international joue un rôle déterminant dans le développement durable et l'Organisation

mondiale du commerce doit redoubler d'efforts pour accélérer la pleine libéralisation du commerce sur la base du principe de l'universalité et de l'élargissement de sa composition. L'élimination de la pauvreté est l'un des problèmes les plus urgents à résoudre actuellement. C'est pourquoi il est également indispensable de renouveler les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. L'allègement de la dette est nécessaire si l'on veut créer un climat propice à l'intégration dans l'économie mondiale. Les initiatives telles que celle prise en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) devraient être appliquées pleinement et complétées par d'autres ressources afin de permettre aux pays bénéficiaires d'accélérer le rythme de leur croissance et de réduire leur pauvreté. Il convient également de souligner que, pour certains pays en développement à revenus intermédiaires ou à faibles revenus fortement endettés, il est très difficile d'assurer le service de leur dette extérieure. L'allègement de la dette devrait également être accompagné d'une augmentation de l'aide publique au développement (APD), sans toutefois minimiser l'importance des investissements étrangers directs et des flux de capitaux privés dans le développement économique.

10. Le Sommet mondial pour le développement durable donnera à la communauté internationale l'occasion de renouveler son soutien politique à la mise en oeuvre d'Action 21. La République fédérale de Yougoslavie est également convaincue que certaines des questions environnementales telles que les changements climatiques et l'appauvrissement de la couche d'ozone et de la biodiversité sont mondiales et qu'elles exigent une action internationale coordonnée.

11. Après plus de 10 ans de grave instabilité régionale et de guerre, de sanctions économiques, de mauvaise gestion et de corruption, la Yougoslavie a mis en place des réformes économiques et sociales radicales et fait tout pour être associée aux processus d'intégration en Europe et participer pleinement à l'économie mondiale. Elle a déjà rejoint le FMI et la Banque mondiale et devrait bientôt être membre de l'Organisation mondiale du commerce. L'objectif qu'elle s'est fixé, à savoir instaurer une économie de marché performante et ouverte dans les meilleurs délais, est ambitieux mais réalisable, à condition qu'elle puisse bénéficier du soutien de la communauté internationale.

12. **M. Lorenzo** (Mexique) constate que, outre le ralentissement de l'économie mondiale, de nouvelles inquiétudes pèsent sur la paix et la sécurité internatio-

nales à la suite des actes atroces perpétrés le 11 septembre aux États-Unis.

13. Les défis et les avantages de la mondialisation ont été examinés en détail par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion de l'Assemblée du Millénaire, à l'issue de laquelle ils se sont engagés à respecter et à défendre les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité au niveau mondial. Bien que de nombreuses structures politiques, institutionnelles et normatives aient déjà été mises en place au cours des 10 dernières années pour promouvoir le développement durable, notamment dans les pays en développement, c'est dans les prochains mois que la communauté internationale sera en mesure d'imprimer une impulsion et de traduire par de nouvelles mesures concrètes les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, et cela dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra au Mexique et du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu en Afrique du Sud. Le Mexique estime que ces conférences sont importantes pour l'avenir de la coopération internationale pour le développement, sans laquelle il sera impossible de parvenir à un développement durable et équilibré à l'échelon mondial.

14. La misère engendre des problèmes, non seulement pour les pays en développement mais aussi pour les pays développés, notamment l'immigration clandestine, les pandémies, l'insécurité, le fanatisme et le terrorisme. Voilà 50 ans, George Marshall, Secrétaire d'État américain, avait mis en garde contre les troubles qui pouvaient naître du désespoir des peuples touchés par des conflits et il avait lancé un appel pour que les politiques ne soient pas dirigées contre un pays ou une doctrine, mais contre la faim, la misère, le désespoir et le chaos. Cette analyse n'a rien perdu de sa validité.

15. La Conférence internationale sur le financement du développement offre une occasion unique d'aborder des questions telles que les courants de capitaux privés, le commerce international, la mobilisation et les transferts internationaux de ressources publiques, la gestion de la dette extérieure et le fonctionnement des systèmes monétaires et financiers mondiaux. La Conférence de Monterrey devra ouvrir la voie qui permettra de concrétiser avec cohérence les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire. Elle doit favoriser une meilleure compréhension de la nature, de la portée et des conséquences de l'interdépendance croissante de l'économie mondiale.

16. La dégradation de l'environnement engendre la misère et contribue à accroître la pauvreté extrême. Le Sommet mondial pour le développement durable devra servir à réaffirmer l'engagement d'appliquer le programme Action 21 et à évaluer les progrès accomplis, depuis 10 ans, dans le domaine de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable. Mais surtout, le Sommet de Johannesburg est l'occasion d'identifier de nouveaux défis et de proposer un programme renouvelé. Le représentant du Mexique souligne la nécessité d'une vision commune de l'avenir, d'une volonté politique unifiée et d'un consensus en vue de mobiliser collectivement les efforts, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. Beaucoup de pays sont touchés par la misère, la dégradation de l'environnement et les modes de production et de consommation non viables à terme; c'est pourquoi la dimension internationale du développement durable doit être abordée essentiellement grâce à une coopération internationale mise en oeuvre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. La promotion du développement durable bénéficiera des accords sur le commerce, le développement et le financement qui seront conclus lors de la Conférence internationale sur le financement du développement. Les progrès accomplis lors de cette conférence contribueront grandement au succès du Sommet de Johannesburg car il ne fait aucun doute qu'il s'agit de deux processus convergents et complémentaires.

17. **M. Sharma** (Inde) s'associe à la déclaration formulée par le Président du Groupe des 77 et dit que lors de ses travaux, la Deuxième Commission devra s'inspirer de l'esprit constructif qui a présidé tant au dialogue annuel du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods qu'au deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat.

18. La mondialisation n'a pas la même signification pour tout le monde. Elle a suscité des inquiétudes parmi les acteurs les plus faibles du système économique mondial compte tenu des disparités et des inégalités qu'elle engendre. Le défi, comme l'ont souligné les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du Millénaire, est de faire de la mondialisation une force positive pour tous. Concrètement, il est nécessaire de convaincre que le système économique mondial est conçu pour profiter à tous les pays, sur la base de principes démocratiques, à l'aide de mesures efficaces et compte tenu des besoins des pays en développement.

19. L'économie mondiale connaît un nouveau ralentissement et les attaques terroristes perpétrées à

l'encounter des États-Unis le 11 septembre auront des répercussions très diverses, notamment en fait d'insécurité et d'incertitude. De nombreuses personnes seront réduites à la misère si les stratégies de développement sont compromises. Il est indispensable d'adopter ensemble des politiques qui relanceront la croissance économique, restaureront la confiance et feront échec aux forces anarchiques et terroristes qui cherchent à dérégler le fonctionnement des systèmes internationaux.

20. Le commerce est le moteur de la croissance pour les pays en développement; c'est pourquoi il doit être fondé sur des règles commerciales impartiales. Les produits qui présentent un intérêt pour les pays en développement ne bénéficient pas d'un même niveau de protection que ceux des pays développés. La conférence ministérielle de l'OMC, à Doha, devra donc, outre évaluer les progrès accomplis, donner des orientations pour les négociations en cours et examiner des questions telles que la souplesse d'interprétation des accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce afin de prévenir le pillage des connaissances traditionnelles. L'Inde n'est pas favorable à l'inscription à l'ordre du jour de Doha, de questions étrangères au commerce, telles que le travail et l'environnement. Aucun nouveau point, y compris le lancement éventuel d'un nouveau cycle de négociations commerciales, ne devrait être inscrit à l'ordre du jour de la réunion de l'OMC à Doha, sans un consensus clair sur le sujet.

21. L'expérience de l'Inde en matière de développement montre que la technologie est un puissant outil de développement économique et d'élimination de la pauvreté. Le régime mondial en vigueur fait obstacle à cette exploitation particulière de la technologie car il ne respecte pas le droit de tous de bénéficier des progrès et des retombées de la science. Il est nécessaire de compenser le déséquilibre du régime des droits de propriété intellectuelle qui est actuellement très défavorable aux pays en développement, et de garantir qu'il évolue de façon à promouvoir et non à empêcher une distribution plus équitable des fruits du développement scientifique et technologique.

22. La Conférence internationale sur le financement du développement permettra d'évaluer la volonté de la communauté internationale de trouver et de mettre en oeuvre des moyens et des mécanismes concrets pour mobiliser les ressources financières nécessaires à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des autres objectifs consignés dans la Déclaration du Millénaire. La Conférence de Monterrey devrait élaborer des

méthodes de financement international capables de soutenir, à long terme, les efforts déployés par les pays en développement pour sortir du cercle vicieux du sous-développement et de la pauvreté.

23. Le Sommet mondial pour le développement durable aura pour tâche d'évaluer les progrès accomplis depuis la Conférence de Rio, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées pour la mise en oeuvre d'Action 21. Lors du Sommet Planète Terre+5, on a constaté que des progrès considérables avaient été accomplis au niveau national dans l'application d'Action 21 mais que les pays industrialisés avaient manqué à leurs engagements internationaux en termes d'assistance aux pays en développement. L'Inde espère que le Sommet de Johannesburg permettra d'identifier et d'éliminer les obstacles à l'application d'Action 21, notamment en ce qui concerne le transfert des écotecnologies à des conditions favorables pour les pays en développement et de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles.

24. Le représentant de l'Inde appuie l'approche « de la base vers le sommet » et considère que les contributions des grands groupes, les conclusions des réunions régionales, les décisions de la Conférence des Parties aux accords multilatéraux sur la protection de l'environnement et le Forum des Nations Unies sur les forêts devraient contribuer au processus préparatoire et permettre au Sommet de déboucher sur des mesures efficaces et cohérentes.

25. L'Inde soutient également l'application du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. Leur retard et les énormes difficultés qu'ils doivent affronter exigent que la communauté internationale se consacre avec attention à leurs problèmes. M. Sharma se dit très favorable à la nouvelle Initiative africaine adoptée par l'OUA en juillet 2001. Elle constitue un refus énergique de concessions unilatérales limitées et invite les pays d'Afrique à s'attaquer aux causes du retard du continent.

26. **M. Sin** (République populaire démocratique de Corée) déclare que malgré tous les efforts déployés par la communauté internationale, les pays très endettés et les pays les moins avancés sont de plus en plus à la traîne et que le fossé qui sépare les riches des pauvres ne cesse de se creuser.

27. La délégation de la République populaire démocratique de Corée attache une attention toute particulière au secteur de la science et de la technologie, où se manifeste surtout ce retard. En effet, le développement

économique durable est tributaire de la science et de la technologie et l'écart entre les pays développés et les pays en développement résulte d'une différence de niveau à cet égard. Pour que le nouveau siècle soit celui du développement équitable et de la prospérité pour tous ainsi que du partage des résultats obtenus dans le domaine de la science et de la technologie dans un esprit de coopération mutuelle, il est indispensable de revoir les relations économiques internationales qui prévalent actuellement.

28. Des obstacles artificiels tels que le monopole de la science et de la technologie exercé par certains pays développés et les barrières douanières et technologiques à l'encontre des pays en développement freinent le développement durable de l'économie et du commerce de ces pays mais empêchent également leur participation équitable à la gestion et au fonctionnement de l'économie internationale.

29. Les pays développés devraient s'efforcer d'aider les pays en développement afin qu'ils puissent mettre en oeuvre efficacement leurs programmes de développement. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures plus concrètes en vue de l'application des engagements contractés lors des nombreuses réunions internationales, d'un transfert de technologie sans conditions et de la mobilisation des fonds nécessaires à la promotion du développement durable.

30. Il convient également de se soucier tout particulièrement du problème de l'élimination de la pauvreté, de la liquidation des dettes et de l'instauration d'un système pour promouvoir le développement durable dans les pays en développement y compris dans les plus pauvres. À cet effet, les pays développés devraient prendre des mesures pour réduire considérablement, voire annuler, la dette des pays pauvres et mettre un terme aux mesures unilatérales qui bloquent leur développement économique. Dans le même temps, toute l'assistance nécessaire devrait être fournie aux pays en développement afin de remédier aux effets nocifs de la mondialisation et de leur permettre de parvenir au développement durable.

31. Le peuple coréen, quant à lui, s'est levé d'un bloc pour réaliser le rêve de son dirigeant suprême, le général Kim Jong Il, d'édifier une nation puissante. Le général Kim Jong Il dirige avec une grande sagesse les efforts déployés pour que le secteur de la science et de la technologie atteigne un niveau mondial dans les meilleurs délais car il le considère comme la condition préalable de l'édification d'un grand pays.

32. **M. Sharma** (Népal) s'associe aux déclarations faites par le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Bangladesh, au nom des pays les moins avancés (PMA) et la République démocratique populaire lao, au nom des pays en développement sans littoral. Jamais le monde n'a été plus riche collectivement, plus démocratique politiquement et plus mondialisé au niveau économique, et cependant plus divisé entre riches et pauvres. Les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire visent à réduire cette fracture et la communauté internationale doit donc l'appliquer. Malheureusement, après la forte croissance du PIB des pays en développement en 2000, le ralentissement économique que connaissent les pays développés en 2001 va léser les pays pauvres.

33. Les pays en développement ont la responsabilité première de leur développement et font tout leur possible pour surmonter leurs difficultés, mais sans aide extérieure, si l'accès aux marchés et aux technologies ne s'améliore pas et si leurs capacités nationales ne sont pas renforcées, leurs efforts seront vains. Il importe donc qu'ils puissent participer aux décisions économiques mondiales qui les concernent.

34. En matière d'aide, la situation est préoccupante puisque l'aide publique au développement (APD) des membres du Comité d'aide au développement (CAD) a diminué. Les pays en développement ne pourront pas s'engager sérieusement sur la voie du développement durable si l'aide de départ consacrée au développement n'est pas fortement augmentée, en vue de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide à long terme. Comme les investissements étrangers, qui jouent un rôle fondamental dans le développement, ne vont qu'à quelques pays, l'APD est plus nécessaire que jamais.

35. Une part importante des recettes d'exportation des pays pauvres sert à rembourser leur dette ou à en assurer le service, ce qui aggrave leur problème de ressources. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) demeure lente et manque de financement. Il est donc essentiel de prendre des mesures radicales d'allègement de la dette de tous les PMA et d'autres pays très endettés afin qu'ils puissent affecter les ressources ainsi libérées à l'élimination de la pauvreté.

36. Le commerce extérieur entraîne le reste de l'économie, mais les pays en développement sont pénalisés par leur accès limité aux marchés et aux technologies et par l'inégalité des termes de l'échange. Il faut

augmenter les capacités des pays en développement de mobiliser des ressources, de mettre en oeuvre les programmes et de gérer leurs affaires publiques, autant d'éléments qui sont fondamentaux pour la paix et la sécurité, ainsi que pour la démocratie et la liberté.

37. Le Népal sera très actif dans les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement et espère que la Conférence débouchera sur un projet général de financement du développement. Il est plus que jamais nécessaire de restructurer l'architecture financière internationale, mais le Népal s'inquiète du manque de détermination au moment où il faut amorcer vraiment les réformes.

38. Si la pauvreté prédomine dans les pays en développement, elle a augmenté dans certains pays et les PMA sont les pays les plus touchés, malgré les programmes des Nations Unies qui leur ont été consacrés au cours des 20 dernières années. La mondialisation a aggravé leur marginalisation. Il faut donc stimuler la croissance économique dans ces pays et exécuter des programmes en faveur des pauvres, d'une manière efficace. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait ouvrir ses portes aux PMA qui ne sont pas encore en mesure de remplir les conditions requises. Les pays en développement sans littoral sont bloqués dans leur développement par leur manque d'accès direct à la mer. Ils ont besoin d'aide pour leur développement et pour améliorer le système de transport en transit.

39. La détérioration de l'environnement est un problème mondial. Les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre l'Action 21 afin de remédier à la situation n'ont pas été débloquées. La communauté internationale doit veiller à une utilisation écologiquement rationnelle des ressources non renouvelables et coopérer afin de prévenir les catastrophes naturelles et provoquées par l'homme et d'en atténuer les effets. Alors que l'apport des fonds et programmes des Nations Unies à l'élimination de la pauvreté, à l'autonomisation et à la bonne gouvernance des pays bénéficiaires est remarquable, le Népal s'inquiète de voir diminuer leurs ressources de base et demande à la communauté internationale, notamment aux pays riches, d'augmenter leurs contributions.

40. Le Népal est un des PMA et des pays en développement sans littoral; il essaie de faire les réformes nécessaires à sa démocratisation et à son développement. Il a fait des progrès considérables dans certains domaines, mais sa croissance reste modeste. Il compte donc

sur un climat favorable, une augmentation de l'APD, une amélioration de l'accès aux marchés et aux technologies et un renforcement de la coopération, et demande aux partenaires de redoubler d'efforts dans ce sens.

41. **M. Kafando** (Burkina Faso), au nom de son pays, condamne à nouveau les attentats terroristes barbares perpétrés le 11 septembre contre les États-Unis et réitère l'expression de toute sa compassion au peuple américain et aux parents des victimes.

42. La mondialisation et la libéralisation du commerce ont aggravé les disparités économiques et sociales entre les peuples à un point qui exige des Nations Unies qu'elles trouvent des solutions au problème de la fracture numérique Nord-Sud. Le financement du développement, condition du décollage économique des pays en développement, est nécessaire pour les aider à surmonter leurs graves difficultés : financement interne limité, baisse de l'APD, insuffisance des investissements étrangers directs et fardeau de la dette. Le Burkina Faso espère que la Conférence internationale sur le financement du développement y apportera des solutions.

43. Le développement ne profite aux populations que s'il s'inscrit dans la durée. Les efforts déployés dans ce domaine seront donc inutiles si la communauté internationale n'examine pas sérieusement la question du financement de la mise en oeuvre d'Action 21 et d'autres projets de développement. Le Burkina Faso attend beaucoup du Sommet mondial pour le développement durable qui examinera notamment la relation étroite entre pauvreté et environnement.

44. Le Burkina Faso s'inquiète devant la baisse continue des ressources des fonds et programmes des Nations Unies chargés des activités opérationnelles et estime qu'il convient de redéfinir ces activités afin d'éviter qu'elles fassent double emploi avec d'autres projets menés par les institutions de Bretton Woods, le secteur privé ou les organisations non gouvernementales (ONG).

45. La coopération économique et technique entre les pays en développement est un autre outil qui a fait ses preuves et qui devrait être intégré aux plans de développement des pays du Sud et soutenu par les partenaires du développement, sans que les efforts visant à éliminer la pauvreté seraient vains.

46. Sachant que la plupart des PMA se trouvent en Afrique, la situation délicate dans laquelle se trouve ce continent mérite une attention particulière. Il s'agit maintenant de tout faire, grâce à des partenariats, pour augmenter les investissements et l'APD et alléger la dette. L'Afrique a d'ailleurs décidé de prendre en main son destin en instaurant et en consolidant la bonne gouvernance et la démocratie, et en lançant la nouvelle Initiative africaine qui montre que ses dirigeants ont la volonté politique de s'atteler à des tâches concrètes.

47. La Déclaration du Millénaire étant la référence pour toute action de la communauté internationale visant à combattre la pauvreté et à construire un monde de justice, de paix et de sécurité, le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326) est particulièrement pertinent.

48. **M. Al-Hadid** (Jordanie) dit que les délibérations de la Deuxième Commission sont importantes, car elles jettent les bases d'accords qui servent de repères dans la coopération économique internationale pour le développement, et permettent de dégager un consensus autour des objectifs du développement. La délégation jordanienne attend avec intérêt la Conférence internationale sur le financement du développement, qui revêt une importance majeure en raison des questions qui y seront évoquées en matière de mobilisation des ressources pour le développement. Elle sera également l'occasion de relancer le dialogue Nord-Sud en vue de prendre en commun des mesures visant à remédier aux problèmes liés à la mondialisation et d'ouvrir un débat sur la situation économique et sociale mondiale et la réforme du système financier international. Elle devra poser les bases qui permettront de surmonter la crise financière. La diversité de ses participants lui donne par ailleurs une signification particulière. Les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce se sont engagées à y prendre part et à veiller à ce qu'elle soit couronnée de succès. La délégation jordanienne espère que la Conférence atteindra les objectifs annoncés.

49. La Jordanie espère aussi que le Sommet mondial pour le développement durable marquera un tournant. Il devrait permettre de mettre en oeuvre intégralement l'Action 21; d'évaluer les résultats obtenus; de tirer les enseignements qu'il se doit et de recenser les obstacles qui subsistent afin de formuler les mesures à prendre en vue de les surmonter. Le manquement des pays développés à leurs promesses de financement et l'absence

de mesures concrètes visant à intégrer toutes les dimensions du développement durable sont deux obstacles majeurs. Le sommet, qui devrait trouver les moyens de faire profiter tous les pays des fruits de la mondialisation sur un pied d'égalité, devra également examiner la relation entre pauvreté et environnement, qui est fondamentale, surtout dans les pays en développement qui dépendent des ressources naturelles pour leur survie.

50. Le problème de la dette constitue toujours le principal obstacle au développement durable des pays en développement dont les ressources s'épuisent et pour lesquels l'endettement est un lourd fardeau. Il importe de chercher des solutions à ce problème qui touche notamment les pays à revenu moyen comme la Jordanie. Il faut encourager les pays développés à amener l'aide publique au développement (APD), qui ne cesse de baisser, au niveau fixé par l'ONU, puisqu'elle demeure la principale source de financement de bon nombre des pays en développement et que les investissements étrangers ne peuvent pas la remplacer.

51. Les pays développés doivent ouvrir leurs marchés aux pays en développement et supprimer les barrières qui subsistent, afin d'améliorer les conditions de l'échange, qui les favorisent trop nettement. La Jordanie attend donc beaucoup de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC.

52. L'examen triennal des activités de développement figure à l'ordre du jour de la session. Il s'agira d'établir un cadre et des critères devant fixer les dépenses pour le développement des fonds et programmes des Nations Unies et d'en faire un bilan.

53. **M. Alcalay** (Venezuela) renouvelle au peuple et au Gouvernement américains l'assurance de sa profonde solidarité face aux actes terroristes criminels du 11 septembre dernier, qui ont emporté des milliers de vies innocentes et provoqué des dégâts matériels énormes. Le Venezuela condamne catégoriquement ces attentats.

54. Inspiré par les principes du Sommet du Millénaire, le Venezuela répète qu'il faut doter l'ONU des moyens de s'adapter au contexte actuel, qui n'est plus celui que l'Organisation a connu à sa création. Celle-ci doit aujourd'hui relever d'autres défis tels que la misère, la famine et les pandémies, comme le VIH/sida. Il ne suffit plus d'étudier l'état de l'économie mondiale. Il convient désormais de formuler un plan d'action radical et de trouver des solutions concrètes.

55. La coopération ponctuelle ne suffit pas non plus pour lutter contre la pauvreté, et les espoirs d'obtenir des résultats tangibles seront encore plus faibles si la tendance à la baisse de l'aide publique au développement (APD) n'est pas inversée. Le Venezuela demande donc à nouveau aux partenaires du développement de respecter les objectifs fixés en matière d'APD. Les points qui figurent à l'ordre du jour exigent une action immédiate.

56. Le Venezuela souhaite reprendre l'idée de créer un Conseil du développement qui servirait à gérer le processus de la mondialisation qui, au-delà des bénéfices qu'elle apporte, a des effets dangereux et pervers. Il espère que les travaux préparatoires de la Conférence internationale sur le financement du développement seront constructifs et favorables aux pays en développement, et que la Conférence elle-même débouchera sur des actions concrètes. Le Venezuela soutient la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais souligne qu'il faudra y débattre des aides agricoles et défendre le principe d'un régime commercial multilatéral, ouvert et juste, qui accorde un régime préférentiel aux pays en développement. Le problème de la dette extérieure des pays en développement est très préoccupant et exige une solution immédiate et définitive, sous forme d'allègement ou de rééchelonnement.

57. **M. Al-Haddad** (Yémen) indique que la communauté internationale doit remédier au ralentissement de l'activité économique. La délégation yéménite a déjà condamné les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et réitère ses condoléances aux familles des victimes, au Gouvernement et au peuple américains. Il faut s'attendre à des retombées sur le niveau d'activité. Comme il existe en effet des liens étroits entre les économies, en raison de la mondialisation, on ne pourra sortir du ralentissement de l'activité économique que par des apports de capitaux, par le rétablissement de la confiance des consommateurs et en éliminant les causes du ralentissement dans les pays avancés. Ce ralentissement retentit sur les pays en développement en 2001, comme le montrent la baisse des cours de produits de base, les difficultés à exporter et à obtenir des crédits, et l'arrêt des flux financiers. Selon les indicateurs économiques, le revenu national des pays en développement en général va baisser d'ici à la fin de 2001.

58. Le rétablissement de la croissance est bien l'un des enjeux des travaux de la Deuxième Commission. Les

pays, les fonds et organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les institutions financières internationales, le secteur privé, la société civile ont tous intérêt à relancer l'activité économique. Aussi faut-il réaffirmer la volonté politique contenue dans la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000. Parmi ces objectifs figure celui de donner une dimension sociale et égalitaire à la mondialisation qui ne doit pas être limitée aux marchés financier et monétaire; c'est ainsi que les retombées de la mondialisation seraient plus justes autant pour les pays avancés que pour les pays en développement. On constate en effet une complémentarité entre ces deux types de pays dans l'exercice des responsabilités communes et il est donc équitable que les richesses soient partagées d'une façon qui soit plus juste. Priver la majorité des pays des bienfaits de la mondialisation ne pourrait qu'élargir le fossé entre les riches et les pauvres et compromettre la stabilité et la sécurité non seulement dans les pays en développement mais aussi dans le monde entier.

59. La communauté internationale doit s'efforcer d'adopter des mesures efficaces pour aider les pays en développement à éliminer la pauvreté, comme le préconise la Déclaration du Millénaire. Les pays les moins avancés et les pays en développement en général ne pourront réaliser une quelconque croissance économique si le problème de leur dette extérieure n'est pas résolu.

60. Aussi ces pays sont-ils reconnaissants pour les efforts qui sont faits dans le cadre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPT) y compris par une élimination totale de la dette, offerte par certains pays développés créanciers. Il faut donc accroître aussi l'aide publique au développement qui joue un rôle essentiel pour les pays en développement. La baisse continue de cette aide est très préoccupante et il est capital que cette tendance soit inversée.

61. Quant au système commercial international, les efforts que font les pays en développement (réformes économiques, mesures diverses d'ajustement et de libéralisation de leur marché) pour s'intégrer dans les marchés internationaux n'auront d'effet que si l'accès des produits exportés par eux sur les marchés des pays développés, notamment les textiles, est élargi et si on résout la question difficile de la baisse des cours des produits de base. Les contraintes qui pèsent sur l'accès aux marchés devraient être levées et la facture numérique doit être réduite. En effet, les techniques de la téléma-

tique influent considérablement sur le processus de développement durable.

62. La Conférence internationale sur le financement du développement devra chercher à éliminer les nombreux obstacles au développement et aider de diverses façons les pays en développement à réaliser leurs aspirations pour que les peuples, qui souffrent de la pauvreté, de la maladie, d'un niveau de vie indécent, puissent voir leur sort s'améliorer.

63. **M. Megiddo** (Israël) dit que les questions dont la Deuxième Commission est saisie influent sur le bien-être de l'humanité et l'avenir de la planète. La faim et la pauvreté sont des facteurs d'insécurité à l'échelle nationale, régionale et mondiale et certaines pratiques ont déjà causé des dommages irréversibles à l'environnement aux quatre coins du globe. La communauté internationale est exposée à de cruels dilemmes exigeant des solutions coûteuses dans des délais très brefs. Heureusement, l'unanimité s'est faite autour des objectifs fondamentaux de la coopération internationale au service du développement durable, à savoir l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éradication des maladies, la recherche de solutions globales aux changements climatiques, à la désertification et au déboisement et l'aide aux pays en développement, car seul le développement durable permettra de dégager le niveau de ressources dont dépend la survie des générations futures, et seul un effort concerté de portée mondiale permettra d'associer des millions de laissés-pour-compte à la prospérité croissante de la planète.

64. Vivement préoccupé par ces thèmes, Israël a décidé de concentrer son action dans les domaines où il possède le plus d'expérience et de compétences, l'accroissement de la production alimentaire dans des conditions climatiques difficiles et le développement de communautés agricoles. Cette tâche est confiée au Centre de coopération internationale (MACHAV) qui, depuis ses débuts, a formé près de 176 000 stagiaires originaires de 140 pays en développement et a mis en oeuvre des dizaines de projets à travers le monde en suivant toujours les mêmes principes d'action. Il conseille à ses partenaires gouvernementaux et aux organisations internationales de se montrer innovants, d'enrichir leur expérience par des méthodes empiriques et d'opter systématiquement pour des approches participatives, comme le fait Israël pour la gestion de ses ressources en eau, de son secteur agricole et de ses programmes urbains. Le Centre intervient en priorité

dans les domaines où Israël présente un avantage comparatif où une expérience approfondie comme l'irrigation, l'agriculture en zone aride et la lutte contre la désertification, la gestion de l'eau, l'éducation préscolaire, le développement communautaire et la médecine d'urgence et de catastrophe. Il exerce son action de coopération dans tout le monde en développement sans limitation géographique. Doté d'équipes de formateurs aux compétences linguistiques très variées, il met l'accent sur la valorisation des ressources humaines car l'éducation est le meilleur garant du développement durable. Enfin, le Centre forge des partenariats avec d'autres organismes de développement, gouvernementaux ou non gouvernementaux, des organisations internationales et des banques de développement dans ses domaines de prédilection.

65. Un ancien Premier Ministre israélien a eu l'occasion de déclarer que ce n'était plus les territoires et les choses matérielles qui déterminaient la puissance et la richesse, mais plutôt les ressources intellectuelles, scientifiques, technologiques et informationnelles, lesquelles ignoraient les frontières et les limites temporelles et s'offraient à quiconque était prêt à investir dans l'éducation. Jamais cette observation n'a été aussi vraie.

66. **M. Saad** (Iraq) dit que la mondialisation continue d'élargir le fossé entre riches et pauvres. La gravité de ce phénomène exige que l'on instaure un véritable partenariat international pour rétablir la justice économique et sociale aux niveaux international et national et faire profiter tous les pays du progrès scientifique et technologique sans que les États riches n'utilisent ces avancées pour exploiter les autres nations.

67. L'économie internationale traverse une conjoncture délicate caractérisée par le ralentissement économique et le risque croissant de récession. Ce sont les pays en développement qui font les frais de ce repli et qui se trouvent de plus en plus marginalisés en raison de leur endettement, du déclin de l'aide publique au développement et des difficultés d'accès de leurs exportations aux marchés des pays développés. Il faut donc espérer que les deux réunions internationales à venir, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable permettront de repérer les goulets d'étranglement et de choisir des solutions permettant aux pays en développement de s'intégrer dans un système international plus équilibré.

68. Dès 1968, le Gouvernement iraquien avait mis en oeuvre des plans de développement macroéconomiques dans les divers secteurs et encouragé le secteur privé, assurant ainsi au pays de solides infrastructures qui avaient permis d'accroître le revenu par habitant, de créer un climat propice à l'investissement et d'aider d'autres pays en développement.

69. Les sanctions imposées à l'Iraq depuis 1991 ont fait diminuer le PIB des deux tiers en raison de la chute de la production pétrolière, du recul de la production agricole et de la destruction du secteur de l'industrie. De nombreux projets publics et privés ont dû cesser, engendrant toujours plus de chômage et de pauvreté. Les sanctions imposées depuis 11 ans constituent une forme de génocide et de châtement collectif et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies qui préconise la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire et pour promouvoir les droits de l'homme.

70. C'est pourquoi l'Iraq estime que la Deuxième Commission devrait examiner les effets économiques et sociaux des sanctions sur les pays cibles et les pays tiers et adopter une résolution sur ce sujet.

71. **M. Al-Sagheer** (Émirats arabes unis) présente ses condoléances aux familles des victimes de l'attaque du 11 septembre et réaffirme la solidarité et la participation de son pays aux efforts visant à l'élimination du terrorisme dans le monde.

72. Il dit que l'ordre du jour de la Deuxième Commission traduit clairement l'importance que la communauté internationale attache au renforcement des mécanismes de coopération économique pour faire face aux défis du nouvel ordre mondial. Bien que certaines régions géographiques aient vu croître leur économie grâce à la mondialisation et à la libéralisation, il n'en est pas de même des pays du tiers monde qui ont connu la situation inverse, à savoir la décélération de la croissance, l'aggravation de la pauvreté, de la malnutrition, de l'ignorance et du chômage, la détérioration de l'environnement et d'autres problèmes comme l'endettement, la fuite des capitaux et la baisse constante du PIB.

73. Cette réalité amère imposée par la politique de certains pays économiquement forts aux pays les plus pauvres constitue un obstacle pour le développement de la majorité des peuples du monde. C'est pourquoi il incombe à la communauté internationale de mettre au

point une stratégie économique commune fondée sur la transparence, l'égalité, le respect des intérêts de chacun et le droit des États en développement et des petits États de participer pleinement à la prise de décisions économiques et de profiter des avantages de la mondialisation et des technologies de l'information modernes.

74. Les Émirats arabes unis préconisent l'adoption de politiques économiques plus ouvertes vis-à-vis des pays en développement, l'accroissement de l'aide publique, la suppression des obstacles au commerce extérieur et l'augmentation du volume des investissements afin que les pays en développement puissent disposer des revenus nécessaires à la valorisation de leurs ressources humaines et à la mise en oeuvre des réformes.

75. Reconnaisant le rôle fondamental de l'ONU dans l'examen des dynamiques économiques entre États développés et en développement, les Émirats arabes unis renouvellent leur soutien aux efforts entrepris pour opérer les réformes nécessaires au sein de l'ONU et des institutions spécialisées dans les domaines économique, commercial, financier et humain et invite la Banque mondiale, la CNUCED et l'OMC et les autres organismes de financement et de développement à oeuvrer plus activement en faveur de la réalisation du développement durable dans le monde. Ils renouvellent aussi leur soutien aux propositions faites par le Groupe des 77 en vue d'une plus grande participation des pays en développement aux travaux de l'Organisation et à la mobilisation de ressources financières au service du développement et du maintien de la paix et de la sécurité dans ces États.

76. Convaincus que le libre-échange est nécessaire pour assurer la complémentarité entre les différents États, les Émirats arabes unis ont adopté plusieurs lois favorables à l'ouverture des marchés et aux investissements internationaux. Ils ont tenu à participer aux accords de libéralisation du commerce, convaincus de la nécessité de lever les obstacles au commerce des biens et des services. Ils se sont également acquittés de leurs responsabilités en matière d'aide financière aux pays en développement, en concentrant leurs efforts sur les pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie et aux pays victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés.

77. Certains de l'illégalité de toute acquisition de territoire par la force, et s'appuyant sur les principes du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies, les Émirats arabes unis tiennent à ex-

primer leur vive préoccupation face à la crise humanitaire, économique et sociale qui frappe le peuple palestinien du fait de l'occupation israélienne. Ils s'inquiètent en particulier de la tyrannie exercée par les forces israéliennes, et de l'embargo imposé aux Palestiniens, de la confiscation de leurs terres, de leurs ressources en eau et de leurs richesses nationales au mépris du droit international.

78. **M. Botnaru** (République de Moldova) dit que le Sommet du Millénaire, l'un des événements les plus prestigieux de l'histoire de l'ONU, s'est assigné des tâches concrètes autour de plusieurs grands thèmes comme le développement économique et social à l'ère de la mondialisation. Ainsi, la Déclaration du Millénaire indique clairement que le principal défi que la communauté internationale doit relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. La répartition inégale des richesses et le maintien de la majorité des habitants de la planète dans la misère sont moralement inacceptables et il est du devoir de la communauté internationale de trouver des solutions au problème de la pauvreté.

79. Pendant la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de stimuler la croissance économique et de pourvoir aux besoins sociaux. Mais pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, il est indispensable de bien gérer les affaires publiques en luttant contre la corruption et en poursuivant les réformes macroéconomiques qui s'imposent. Les gouvernements doivent prouver leur volonté d'agir en mobilisant des ressources internes au profit du développement, notamment au profit des soins de santé primaires et de l'éducation de base. Il faut espérer que les deux rendez-vous de 2002, la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey et le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg offriront l'occasion de faire progresser l'action en faveur de la stabilité financière, de la prévention des crises et du développement durable et de trouver des solutions novatrices pour mobiliser les ressources nécessaires au règlement des problèmes économiques et sociaux les plus aigus de la planète.

80. La réforme de l'architecture financière mondiale est urgente. Il est impératif d'investir dans les pays en développement et de leur offrir des modalités structurées de renégociation ou d'allègement de la dette et

d'intégrer les pays en transition dans l'économie mondiale en élargissant leur accès aux marchés et en leur permettant de mieux profiter de la libéralisation des échanges.

81. Le ralentissement de l'économie mondiale a des répercussions négatives sur les pays les plus pauvres car il décourage l'investissement à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement, et, du fait de la mondialisation, se propage également aux pays en transition. La République de Moldova entend malgré tout poursuivre la mise en oeuvre de réformes économiques pour assurer la croissance et la justice sociale. Elle a pris des mesures pour rétablir la discipline budgétaire, stimuler la production industrielle et les exportations, réformer le système de protection sociale, réduire les dépenses de l'administration et mieux gérer l'aide financière étrangère. Elle a élaboré une stratégie visant à encourager la production par la restructuration d'entreprises, la privatisation des entreprises publiques, la refonte des programmes sociaux et l'amélioration du niveau de vie de la population et elle prend une part active à la coopération régionale et internationale dans le cadre du Pacte de stabilité et de coopération pour l'Europe du Sud et de l'Est et du Groupe GOUAM, ainsi que de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire.

82. En conclusion, l'orateur dit que la tâche qui attend l'ONU lors du nouveau millénaire sera difficile, avec l'élimination de la pauvreté comme principal objectif et la coopération pour le développement comme moyen d'action privilégié au sein du système des Nations Unies et des institutions financières et commerciales multilatérales.

83. **M. Al Banai** (Koweït) exprime la solidarité du peuple et du Gouvernement koweïtiens avec les États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001. Le représentant du Koweït tient à dire aux citoyens américains toute la solidarité du peuple koweïtien avec le peuple américain et avec les familles des victimes. Ce ne sont pas les seuls touchés : c'est l'humanité tout entière qui pleure les victimes de ce lâche et atroce attentat. La communauté internationale a fait preuve elle aussi de solidarité et a décidé de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour lutter contre le fléau du terrorisme.

84. Le Koweït déplore le ralentissement de la croissance économique, car il faut atteindre l'objectif d'une réduction de moitié, d'ici à 2015, de la population qui

vit avec moins d'un dollar par jour. Il faut aussi améliorer le sort des victimes de la faim et de tous ceux qui n'ont pas accès à l'eau potable. À cette date, la lutte contre la pauvreté devrait avoir beaucoup progressé, et les droits de l'homme, notamment en matière économique, devraient avoir marqué d'importants progrès par rapport à la date présente. Pour cela, un partenariat mondial est indispensable.

85. Le Koweït attend avec intérêt les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement. Il espère que tous les pays du nord feront tout ce qu'il faut pour assurer la reprise de l'aide publique au développement, qui est en effet un devoir de solidarité, ce dont est convaincu le Koweït. Cela devrait assurer une meilleure coexistence et un meilleur partage des responsabilités entre les pays développés et les pays en développement. Ces derniers ont besoin de traduire la mondialisation en une coopération véritable, pour assurer la promotion du développement et l'ouverture des marchés et la création d'un monde mieux intégré. Il faut une plus juste répartition des fruits de la mondialisation. Le Koweït attend avec intérêt les résultats du Sommet de Johannesburg pour le développement durable, où on fera le bilan des réalisations des 10 dernières années. Cela sera l'occasion de remettre l'accent sur les efforts à déployer dans le cadre de la coopération internationale pour protéger l'environnement dont les problèmes font maintenant partie intégrante de la notion de développement durable. Les dirigeants koweïtiens durant le Sommet du Millénaire se sont engagés à respecter l'environnement et à le protéger pour les générations futures.

86. Le Koweït rappelle à cette occasion le point 171 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé « Célébration de la Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé ». Le Koweït souhaite que tous les pays appuient ce point de l'ordre du jour et parviennent à se mettre d'accord sur une résolution afin que l'environnement ne soit jamais exploité dans les conflits armés.

87. **M. Manis** (Soudan) dit que la Deuxième Commission se réunit dans des circonstances tragiques, après les actes de terrorisme qui ont frappé les États-Unis le 11 septembre 2001. Le Soudan réitère formellement la condamnation de ces actes criminels et réaffirme la coopération du Soudan avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme; il présente ses condoléances aux membres de la délégation des États-

Unis d'Amérique et à travers eux au peuple et au Gouvernement des États-Unis.

88. Le débat général à la Deuxième Commission revêt une importance particulière en matière d'évaluation de la coopération économique un an après la Déclaration du Millénaire. À cette occasion, les chefs d'État avaient recensé les failles du commerce international et du développement ainsi que l'ensemble des problèmes qui menacent l'humanité tout entière. Ils avaient dégagé les moyens de lutter contre le sous-développement économique et social contre la pauvreté. La délégation soudanaise a suivi avec attention les activités mondiales depuis cette Déclaration du Millénaire; elle mentionne en exemple la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre le sida, la Conférence sur le trafic illicite des armes légères, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'adoption à Lusaka de la Nouvelle Initiative africaine, la résolution du Conseil économique et social sur l'Afrique, ainsi que la tenue de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques. Actuellement, on prépare d'importantes réunions telles que la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra à Doha (Qatar) en novembre 2001, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable.

89. Depuis une décennie, on constate une fatigue des donateurs, mais cette fatigue s'est accompagnée d'indices qui attestent un désenchantement de la part des pays en développement pour ce qui touche notamment les initiatives proposées par les grandes conférences des Nations Unies. Il faut donc que la Deuxième Commission cherche à adopter des mesures pratiques, donnant lieu à des résultats concrets, sur la base d'un partenariat authentique et d'une responsabilité collective entre pays du nord et du sud. Les objectifs du développement sont consignés dans la Déclaration du Millénaire : réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 et réaliser le développement durable, combler les disparités entre le nord et le sud, réduire la fracture numérique, mieux gérer la mondialisation et notamment sa dimension humaine, augmenter l'aide publique au développement, résoudre le problème de la dette extérieure, lever les restrictions qui pèsent sur le commerce international et empêcher la marginalisation des pays en développement. Sur tous ces objectifs, le Soudan est convaincu que le consensus qui se dégagera aux grandes conférences de Monterrey et Johannesburg aidera à

dégager des solutions satisfaisantes aux problèmes des pays en développement.

90. **M. Choi** (République de Corée), ayant demandé la parole sur un point d'ordre, rappelle que, plus tôt durant la séance, le représentant de la République populaire démocratique de Corée a dit « le peuple coréen soit levé d'un bloc pour réaliser le rêve du dirigeant suprême, le général Kim Jong Il d'édifier une nation puissante ». Il croit comprendre que l'expression « le peuple coréen » dans cette déclaration, doit être interprétée comme « le peuple de la République populaire démocratique de Corée ». Il demande que sa remarque soit consignée dans le compte rendu analytique de la 7e séance de la Deuxième Commission.

La séance est levée à 13 heures.